

**Nombre de  
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 13

**Date de convocation :**

14/09/2012

**Date d'affichage :**

26/09/2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

**Présents :** MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER – MM. BONNET – DEPOIRE - Mmes PRADA PRADA – HASENFRATZ – MM. GASIOR - VOISARD - Mmes DEL TORCHIO – NGUYEN VAN TUE.

**Absents excusés :** Mme ZISKA.

**Absents non excusés :** Mme BOBILLIER.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

**1 – Maîtrise d'œuvre salle des fêtes et vestiaires du football,  
Attribution du marché au cabinet Itinéraires Architecture**

Après la commission d'appel d'offres du 11/09/2012 et après avoir entendu le compte rendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Itinéraires Architecture de Belfort pour un montant de 99 260 € HT pour la prestation de base plus le suivi du chantier et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

**2 – Modification du PLU et études des offres**

3 cabinets ont été consultés pour la modification du plan local d'urbanisme de la commune et la création du plan de zonage d'assainissement :

- Initiative Aménagement et Développement de Vesoul propose ses services pour 4 800 € HT
- Annie MATHEY, chargée d'études en urbanisme de Vaivre et Montoille, qui faute de temps n'a pas répondu
- Cabinet DELPLANQUE et associés d'Héricourt propose ses services pour 2 880 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la modification du PLU et la création du plan de zonage d'assainissement au cabinet DELPLANQUE et associés d'Héricourt pour 2 880 € HT et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

**3 - Demande de subvention auprès du Conseil général pour des travaux à effectuer à l'école**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil général dans le cadre de sa politique pour l'amélioration des bâtiments scolaires pour :

- la réfection sur 22,5 mètres du mur de clôture qui est dégradé (devis BARON : 1 781,25 € HT)
- la réfection de la partie cour située au niveau du mur (devis BARON : 2 000 € HT)
- la fourniture d'une vitrine pour les informations de l'école (devis KG-MAT : 234,14 € HT)
- la fourniture de stores occultant pour 5 fenêtres des classes (devis TRIDECO : 830 € HT).

#### 4 – Subventions 2012 aux différentes associations.

– Coopérative scolaire	2 050 €
– ADAPEI	80 €
– RC Champey	900 €
– BMX (bi-cross)	475 €
– Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	275 €
– Sports Loisirs Champey	275 €
– Club du 3ième Age	275 €
– Amicale des sapeurs pompiers	275 €
– Club de pêche	275 €
– Les Champis	275 €
– ACCA	275 €
– Les Ecourts Cheveux	275 €
– Gymnastique	275 €
– Association parents d'élèves (APE)	125 €
– Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs-Pompiers HAUSTETE)	80 €
– Joie de Vivre	80 €
– Resto du Coeur d'Héricourt	80 €

#### 5 – Décisions modificatives au budget commune

1/ Le maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 16 pour le **remboursement des cautions des locations** et qu'il importe donc de modifier la section d'investissement du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de l'ouverture de crédits modificatifs au budget commune :

- Dépenses d'investissement : chapitre 16 (article 165) : + 500 €
- Dépenses d'investissement : chapitre 23151 : - 500 €

2/ Le maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 042 pour la **sortie de patrimoine suite à la vente du terrain à l'OPH** et qu'il importe donc de modifier les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de l'ouverture de crédits modificatifs au budget commune :

- Dépenses de fonctionnement :
  - - article 023 : - 50 000 €
  - - article 675 : + 2 743 €
  - - article 676 : + 47 257 €
- Recettes d'investissement :
  - - article 021 : - 50 000 €
  - - article 192 : + 47 257 €
  - - article 2113 : + 2 102 €
  - - article 2115 : + 310 €
  - - article 2118 : + 3 127 €